

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

La séance s'est ouverte à 20h30

Date de convocation : 2 avril 2019

Présents : GUYOT R. - HERRENBERGER F. - ARNAUD I. – CHILLET M. – POULAT P. – SABY D. – MAITRE M.J. - PITAVAL J.L. – BLANC P. – DUPRE Y. - THIZY S. - SEVE L. - COURTET S. – BAZIN R. – VILLEMAGNE S.

Absents excusés : SAFAR I. – FAYOLLE V.

Secrétaire de séance : Patricia POULAT

DEL2019-04-01 : Budget communal – Approbation du compte de gestion – Année 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2019-04-02 : Budget communal – Approbation du compte administratif – Année 2018

Sous la présidence de Monsieur HERRENBERGER, 1^{er} adjoint, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 151 234.36 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	+ 111 234.36 €
- Résultat exercice 2018 : 110 647.80 €	
- Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire : 586.56 € (clôture du budget annexe bois)	
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 40 000.00 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	151 234.36 €

D Solde d'exécution d'investissement 88 147.42 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -151 524.78 €

Besoin de financement F -63 377.36 €

AFFECTATION = C 151 234.36 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 101 234.36 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 50 000.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de la commune :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15 : dont :

- 14 POUR
- 1 ABSTENTION

DEL2019-04-03 : Vote des taux de contributions directes de l'année 2019

Au cours de la séance et après présentation des prévisions budgétaires 2019 en dépenses, Monsieur le Maire a proposé que les taux des contributions directes ne soient pas revalorisés pour cette année 2019 et donc de maintenir les taux de l'année 2018.

Après vote, à la majorité, 14 POUR, le Conseil A **DECIDE de maintenir** les taux de l'année 2018 : à savoir :

- de la **taxe d'habitation** à **14.42 %**,
- de la taxe sur le **foncier bâti** à **17.29 %**,
- et de la taxe sur le **foncier non bâti** à **35.69 %**.

DEL2019-04-04 : Budget Espace médico-commercial – Approbation du compte de gestion – Année 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2019-04-05 : Budget espace médico commercial – Approbation du compte administratif – Année 2018

Sous la présidence de Monsieur HERRENBERGER, 1^{er} adjoint, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 21 939.64 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	21 939.64 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 5 913.29 €
<u>C Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	21 939.64 €

<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	213 226.47 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	+ 49 331.95 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	21 939.64 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	10 000.00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	11 939.64 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de la commune :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15 : dont :

- 14 POUR
- 1 ABSTENTION

DEL2019-04-06 : Budget Atelier relais – Approbation du compte de gestion – Année 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal : après en avoir délibéré :

- **A APPROUVE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DEL2019-04-07 : Budget atelier relais – Approbation du compte administratif – Année 2018

Sous la présidence de Monsieur HERRENBARGER, 1^{er} adjoint, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 13 383.97 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 13 383.97 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
D 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00 €
C <u>Résultat à affecter</u>	
= A+B (hors restes à réaliser)	13 383.97 €
D <u>Solde d'exécution d'investissement</u>	- 4201.38 €
E <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	0.00 €
AFFECTATION = C	- 4 201.38 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	13 383.97 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à la majorité :

- **A APPROUVE** le compte administratif de la commune :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15 : dont :

- 14 POUR
- 1 ABSTENTION

Les budgets primitifs 2019 :

- du budget communal ;
- du budget espace médico commercial ;
- de l'atelier relais ;

Ont été voté à la majorité : 14 POUR et 1 CONTRE.

Les documents sont consultables en mairie. A noter que sur le prochain p'tit christo, ils seront détaillés.

**DEL2019-04-08 : Convention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation numérique
« Family connection »**

Madame ARNAUD Ingrid, adjointe aux affaires scolaires a rappelé les précédentes manifestations dénommées EVENT organisées avec les communes de ST JEAN BONNEFONDS, la TALAUDIERE et SORBIERS.

Cette année elle se nommera « Family connection » et aura lieu le 18 mai à LA TALAUDIERE. Il s'agira d'une journée de prévention et d'information sur les usages autour des outils numériques par les jeunes populations.

A ce titre, Madame ARNAUD a donné lecture de la convention ci-jointe. Elle précise également que lors du budget prévisionnel, il est prévu que la commune participe à hauteur de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **A APPROUVE** la convention ci-jointe ;
- **A AUTORISE** le Maire à la signer ;
- **A PRECISE** que la somme est inscrite au budget primitif 2019 au c/65541.

DEL2019-04-09 : Toiture appartement de M. et Mme LABRUYERE

Monsieur le Maire a rappelé que dans le cadre de la construction de l'école publique et de l'aménagement de l'espace devant celle-ci, l'habitation de M. et Mme LABRUYERE contraignait fortement cet aménagement.

La mairie ayant racheté la boucherie des consorts Poulat et l'appartement contigu, il a été proposé un échange entre l'habitation de M. et Mme LABRUYERE et l'appartement de la boucherie après rénovation de celui-ci à la charge de la mairie.

Cet échange a été signé le 4 août 2010 chez Maître MERMET, Notaire à la TALAUDIERE.

En 2018, M. et Mme LABRUYERE nous ont alertés sur l'état de la toiture en fibrociment au-dessus de l'appartement.

En 2009, il y avait eu des travaux de « ressuivi » pour un montant de 1 858.60 euros HT par l'entreprise DUMONT Christophe, aucune plaque du toit n'a été changée à ce moment-là, leur état paraissait correct, comme le montre une photo prise depuis le sol à ce moment-là. Après échange, le conseil municipal a estimé à l'unanimité que la collectivité n'a pas à intervenir sur un bien dont elle n'a plus la propriété depuis bientôt 10 ans.

M. et Mme LABRUYERE seront informés par téléphone du Maire, le lendemain du conseil municipal et une copie de cette délibération leur sera transmise après réception du contrôle de légalité de la Préfecture.

AUTRES POINT ABORDES

Elections européennes du 26 mai 2019 : le planning de tenue des bureaux de vote à circuler afin que les élus s'inscrivent sur la journée. Si des personnes sont intéressées à participer qu'elles le fassent savoir auprès du secrétariat de la mairie.

Prochains conseils municipaux sur 2019 :

2^{ème} trimestre : 27/05 – 24/06

3^{ème} trimestre : 29/07 – 30/09

4^{ème} trimestre : 28/10 – 25/11 – 16/12

La séance a été levée à 00h30.

Affiché le 26 avril 2019



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. GUYOT', is written over the printed name.

R. GUYOT

